



**Ordre
des agronomes
du Québec**

Avis de condamnation pénale

(avis publié conformément à la résolution
2010-2011 CA 07 040)

Prenez avis qu'A&L Canada Laboratories inc. a été déclarée coupable d'avoir posé un acte réservé aux agronomes alors qu'elle n'était pas inscrite au tableau de l'Ordre des agronomes. Elle avait préparé et transmis à une cliente des recommandations de fertilisation.

A&L Canada Laboratories inc. a été condamnée au paiement d'une amende de 3 000 \$, majorée du montant de la contribution et des frais judiciaires prévus par la loi.

Montréal, le 30 juin 2011

Richard Petit, agronome
Directeur général et secrétaire

Cet avis est publié dans l'Agro-Nouvelles et sur le site Web de l'OAQ